

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

E'diteur-proprétaire A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois... \$4.00

La Journal paraît les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

TAUX DES ANNONCES: Six lignes... 80.00

Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

Nouvelles d'Italie.

On écrit de Rome, le 25 octobre: L'émotion produite à l'étranger par le traité de M. Thouvenel et la nomination de M. Drouyn de Lhuys ne s'éleva pas jusqu'à Rome.

Le bruit s'était répandu que la Compagnie des chemins de fer romains allait prêter 20 millions au gouvernement pontifical; il paraît que les propos tenus à cette occasion ont froissé le gouvernement dans sa dignité.

On écrit de Naples le 24 octobre: L'état de siège dure toujours et tout nous porte à croire qu'on le maintiendra le plus longtemps possible en dépit de la Constitution.

Feuilleton du Journal de Québec

L'HERITAGE D'UNE BONNE ACTION.

Félicienne ne m'aimerait pas? s'écria Paul. C'est impossible! vous l'aimiez tant, ma mère?...

tant d'usages envers eux de tous les moyens mêmes des plus odieux. Vous devez connaître, à l'heure qu'il est, l'abominable circulaire d'un certain Nicolas de Luca, préfet d'Avelino, transformant les citoyens en dénonciateurs et en espions.

Je crois savoir que le roi de Naples a fait démentir dans la Correspondance de Rome les bruits répandus par la presse allemande sur les causes de l'absence de la reine.

On écrit de Naples le 24 octobre: L'état de siège dure toujours et tout nous porte à croire qu'on le maintiendra le plus longtemps possible en dépit de la Constitution.

On frappa à la porte. — Calme toi, dit M<sup>re</sup> Renaud à son fils, tu n'es pas en état de l'expliquer pour le moment avec elle.

— Calme toi, dit M<sup>re</sup> Renaud à son fils, tu n'es pas en état de l'expliquer pour le moment avec elle. Laisse-moi ce soin, cela vaudra mieux.

— Calme toi, dit M<sup>re</sup> Renaud à son fils, tu n'es pas en état de l'expliquer pour le moment avec elle. Laisse-moi ce soin, cela vaudra mieux.

— Calme toi, dit M<sup>re</sup> Renaud à son fils, tu n'es pas en état de l'expliquer pour le moment avec elle. Laisse-moi ce soin, cela vaudra mieux.

son futur Roi. Il rappelle, en effet, que le traité de 1832, qui a réglé l'ordre de succession dans la ligne bavaroise, stipule en termes exprès qu'aucun prince appartenant à une des familles régnantes des trois puissances qui ont dirigé la Grèce en État indépendant.

Le général Médicis est passé, il y trois jours, par Naples, pour se rendre à Turin. Il paraît qu'il est dégoûté de sa charge de commandant en chef des gardes nationales de la province de Palerme.

Le général Médicis est passé, il y trois jours, par Naples, pour se rendre à Turin. Il paraît qu'il est dégoûté de sa charge de commandant en chef des gardes nationales de la province de Palerme.

Le général Médicis est passé, il y trois jours, par Naples, pour se rendre à Turin. Il paraît qu'il est dégoûté de sa charge de commandant en chef des gardes nationales de la province de Palerme.

Le général Médicis est passé, il y trois jours, par Naples, pour se rendre à Turin. Il paraît qu'il est dégoûté de sa charge de commandant en chef des gardes nationales de la province de Palerme.

Le général Médicis est passé, il y trois jours, par Naples, pour se rendre à Turin. Il paraît qu'il est dégoûté de sa charge de commandant en chef des gardes nationales de la province de Palerme.

Le général Médicis est passé, il y trois jours, par Naples, pour se rendre à Turin. Il paraît qu'il est dégoûté de sa charge de commandant en chef des gardes nationales de la province de Palerme.

maintenant aux chances du hasard dans la recherche d'une position nouvelle; mais il voulait fermer les yeux sur les dangers de sa résolution. La pensée de Félicienne l'encourageait. Il ne lui fut pas possible cependant d'abandonner soudainement sa caisse.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

maintenant aux chances du hasard dans la recherche d'une position nouvelle; mais il voulait fermer les yeux sur les dangers de sa résolution. La pensée de Félicienne l'encourageait.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

maintenant aux chances du hasard dans la recherche d'une position nouvelle; mais il voulait fermer les yeux sur les dangers de sa résolution. La pensée de Félicienne l'encourageait.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

— Paul, dit-elle un soir, en le prenant à part, nous sommes des égoïstes. Votre mère arrive à un âge où on ne peut pas supporter les privations, et nous allons pourtant lui en imposer.

dirige sur ce point et ne tarda pas à arriver dans une riche et belle hacienda. On y célébrait la noce du fils de la maison. Les convives étaient à table; la joie animait tous les visages; le vin l'égayonnait; la mariée était à ravir. Tout-à-coup se présente le général mexicain. La peur saisit les invités.

Le général se nomme, les rassure, leur protège que ce sont des soldats et non des brigands qu'il conduit. On lui offre une place à table. Il l'accepte, dîne gaiement, puis, après le café, il fait gouter le marié, part en enlevant la mariée, la garde quinze jours, consent à la rendre contre une grosse rançon, la fait enlever de nouveau sur la route, finalement l'emène on ne sait où.

C'est à peine s'il régnait dans les villes plus de sécurité que dans la campagne. Il n'y a pas plus de quinze jours, un riche propriétaire de Puebla, M. Aro Itimaris, a été assailli à dix heures du soir, au milieu même de la ville, enlevé, entraîné dans les montagnes par des bandits qui demandent à sa famille une rançon de 50,000 piastres.

CANADA.

QUÉBEC, 22 NOVEMBRE 1862.

Tempora mutantur, et, paraît-il, mutatur in illis, puisque le nouveau pouvoir avait attiré à lui la presse presque entière du pays, le jour même de son entrée dans la vie, et qu'aujourd'hui, anciens et nouveaux amis, républicains de la veille et républicains du lendemain, tous ou presque tous sont d'accord pour donner des coups de pied à l'idole.

Les organes disaient naguères encore : une seule feuille à Québec et une seule à Montréal désapprouvent la politique du ministère : le Journal et la Minerve. Les choses ont bien changé depuis, puisque maintenant, anciens amis et anciens ennemis, tous blâment avec sévérité les actes de ces hommes qui croient que gouverner c'est uniquement satisfaire sa vengeance personnelle contre des adversaires politiques ou de malheureux employés publics.

Ce n'est pas seulement la rébellion sur une grande échelle, c'est encore la guerre intestine, la guerre de famille, la guerre servile, la guerre de l'esclave contre le maître.

Nous signalions, avant-hier, le fait singulier de la double rédaction du Mercury, dont l'une se produisant en injures personnelles, dans les colonnes mêmes de cette feuille, et l'autre, en apologies pour ces injures, dans les feuilles insultées. Mais M. Cary, le propriétaire du Mercury, ne paraît pas admirer ce nouveau genre, ainsi qu'il nous l'apprend dans son journal de jeudi.

Mercredi, c'était M. Sheppard qui, prenant son titre de rédacteur du Mercury, se servait de la Chronique pour donner une sanglante leçon à son propre journal. Jeudi, c'est le propriétaire, M. Cary, qui adresse une lettre à son rédacteur, dans sa feuille même, et qui lui dit : Mon rédacteur, votre conduite à mon égard est malséante, je ne publierai aucun des articles que je vous paie, moi votre maître et bourgeois, tant que vous ne m'aurez pas fait apologie pour cet outrage.

M. Cary a raison au fond ; mais, dans la forme, sa conduite ne vaut pas mieux que celle de M. Sheppard à son égard.

M. Sheppard fera-t-il l'apologie exigée ou se retirera-t-il ? Ou bien attendra-t-il le 1er décembre pour entrer en possession de la propriété livrée, sans être obligé de passer sous les fourches caudines. En un mot, se traitera-t-il à plat ventre pour passer sous la barrière, ou la franchira-t-il en sautant par dessus ? C'est ce que nous saurons bientôt ; mais pour arriver d'avance à une conclusion certaine, il faudrait savoir si le bail du loyer est signé des deux parts par les intéressés.

Et si le calme ne se rétablit pas entre les belligérants, M. J. S. Macdonald, qui a besoin, paraît-il, de communiquer trois fois par semaine au public la pensée de son gouvernement, M. J. S. Macdonald, le premier ministre, interviendra-t-il pour accorder ensemble le maître et le serviteur ? Plus de pickings au maître et plus de salaire au serviteur sont les deux panacées infaillibles ; il peut s'en convaincre en les essayant.

Nous regrettons infiniment que nos occupations nous aient empêché d'assister plus souvent aux leçons scientifiques et religieuses du Dr Cahill.

La première leçon avait pour objet l'astronomie ; la seconde, les mœurs et les courants océaniques ; la troisième, le purgatoire ; la quatrième, la messe ; la cinquième, la transubstantiation, et celle d'hier, la civilisation européenne.

Il apporte dans l'examen de ces questions diverses, et quelquefois si essentiellement différentes, la même clarté, la même science et la même force de raisonnement.

Ce n'est plus cette lave ardente qui coule sous sa plume lorsqu'il parle à l'Europe des souffrances physiques et morales de sa patrie ; ce n'est plus cette masse avec laquelle il frappe à coups redoublés sur la tête de l'opresseur ; mais c'est la même originalité et la même vigueur de dialectique.

Quant nous disons la même originalité, nous nous trompons, car l'originalité de ses fameuses lettres, c'est l'originalité du langage, tandis que celle de ses discours, c'est l'originalité des raisonnements et des moyens de défense et d'attaque.

Sa parole n'est plus aussi incisive, car, pour attirer à lui, il est essentiel qu'il ne blesse pas ; mais, si on nous permet de le dire, ses preuves le sont, et sa parole, sans prétention, sans visée, est par fois très pittoresque, très imagique et par cela même très efficace.

Chose étrange, dès que M. Cahill saisit sa plume, elle devient paratonnerre, et attire à

sa pointe le feu du ciel qui communique de près et de loin l'incendie ; tandis que sa parole est calme et sereine, et le vent de la passion ne paraît pas avoir de prise sur elle. Elle scintille bien, il est vrai, par intervalles, mais c'est la phosphorescence de la mer au repos.

On lit dans le Pays du 20 :

M. McCord, avocat de cette ville, vient d'être nommé secrétaire de la commission de la codification. Cette nomination nous a surpris. On pouvait trouver mieux. Une influence personnelle a évidemment présidé à la nomination de M. McCord. Puisqu'on mettait de côté une inutilité pour cause de redondance, on aurait au moins dû, ce semble, le remplacer par un avocat de grande expérience. Si l'on n'a pu trouver un tel homme, on n'aurait dû en passer, ou donner plus pour avoir mieux que celui qui était sorti.

Cette nomination a été généralement désapprouvée.

Celle de M. Sheppard est encore pire. Un gouvernement se fait toujours du mal en nommant aux emplois publics des hommes que le public regarde comme flétris par la longue servilité dont ils ont fait preuve. Les amis d'un gouvernement deviennent vite indifférents à son sort quand ils voient d'anciens loups, momentanément revêtus de la peau du mouton, promus aux charges publiques de préférence à ceux qui ont combattu des années contre la corruption ou le favoritisme.

On lit dans le Transcript de Montréal de mercredi :

Les remarques énergiques du Herald relativement à la nomination de l'éditeur actuel du Mercury de Québec à un emploi sous le gouvernement, sont reproduites ailleurs. Nous ne pouvons dire qu'elles soient injustes, bien que nous pensions qu'elles auraient été plus opportunes et plus appréciées, si elles avaient été faites quand M. Sheppard s'est mis la première fois aux gages du gouvernement, et fut choisi comme l'éditeur de l'organe, auquel les ministres ont accordé leur plus grande confiance, vu qu'il était publié au siège du gouvernement.

Le Herald n'y a fait aucune objection alors ; et nous ne nous rappelons pas qu'il ait jusqu'à présent signalé le caractère notoirement sans principe de M. Sheppard, en tant que la politique y est concernée, et le tort que les ministres se sont fait en tendant la main à cet homme. M. Sheppard ne peut faire honneur à aucun parti ; à la vérité, il ne paraît pas en faire un grand cas. Chartiste, tory, conservateur, radical, libéral, il a mis le pied sur le terrain de chacun de ces partis, et chacun d'eux à la fin a trouvé qu'il était nécessaire et a été heureux de s'en débarrasser.

En politique, c'est une girouette de la pire espèce — vendant son âme et sa tête au plus haut enchérisseur — à ceux qui sont le plus en état de les payer.

Nous répétons que le gouvernement n'aurait jamais dû avoir aucun rapport avec lui. Les ministres n'auraient pas dû à aucun prix souiller leurs mains à son contact, même s'ils eussent eu une mauvaise cause à faire valoir, car cet homme ne pouvait leur donner aucune force, le public connaissant son caractère et n'ayant pas la plus légère confiance dans tout ce qu'il peut écrire ou dire. Mais après s'être une fois compromis en se mettant en contact avec un animal aussi immonde, les ministres ont pensé probablement qu'ils ne se souillaient pas beaucoup plus en le nommant à cet emploi. M. Sheppard est sans aucun doute un homme habile — un homme d'éducation et d'expérience. Nous ne connaissons pas la nature des devoirs attachés à la charge que l'on vient de lui confier, mais ils ne peuvent être trop nombreux ni trop difficiles pour son intelligence, et peut-être en ce cas sera-t-il honnête et dira-t-il la vérité, n'ayant aucune raison de faire autrement. Il est malheureux que l'on n'ait pu en trouver un autre également capable pour cet emploi, car, pour parler en ami et en toute sincérité, le choix de M. Sheppard sera une grande cause de blâme pour les amis comme pour les ennemis des ministres actuels.

On lit dans la Gazette de Montréal d'hier :

Nous regrettons profondément d'avoir à consigner la mort de M. David Kinnear, qui a été pendant un grand nombre d'années éditeur et propriétaire du Herald de Montréal. Il est mort hier matin, après une longue maladie de dysenterie. Il était né à Edinbourg, en Ecosse, en 1807, et était conséquemment âgé de 55 ans. Il était le fils de M. Kinnear, le célèbre banquier écossais. Il étudia le droit en Ecosse ; il fut admis membre du barreau, mais il ne pratiqua jamais sa profession. Dans sa jeunesse, nous pensons, il fut mis en rapport avec plusieurs célébrités littéraires qui brillèrent au commencement de ce siècle, en particulier avec sir Walter Scott, M. John Murray, l'éditeur. Il avait, à l'âge de 25 ans environ, acheté en ce pays une ferme dans le township de l'Est. Pendant la rébellion, il fut magistrat stipendiaire dans cette partie du pays, et vécut quelques années à Napierville et Freleighsburg.

En venant en cette ville, il rédigea pendant quelque temps la Gazette de Montréal, et, de ce journal, il passa au Herald de Montréal, avec lequel il a eu des rapports pendant environ 18 années. Au début, ses opinions politiques furent conservatrices ; dans les dernières années de sa vie, il pencha du côté du parti libéral, et il a été appelé rouge. Il appartenait à l'église d'Angleterre jusqu'à son jour de sa mort. Il laisse après lui une femme et une nombreuse famille. M. Kinnear était un homme d'étude et avait acquis de grandes connaissances.

Le Colonel Wiley a inspecté hier le 7e et le 9e bataillons de la milice volontaire, à l'école d'Equitation, rue Grande Allée. Nous n'ajoutons rien à ce que dit ce matin la Chronique. Il nous semble qu'une démonstration aussi imposante, dans des circonstances aussi difficiles, devait faire comprendre aux autorités qu'avec du zèle et des égards pour les hommes qui se dévouent, il est possible d'arriver à un résultat satisfaisant.

La plupart des volontaires sont des artisans, hommes pleins de volonté comme le comporte leur nom, mais auquel on ne peut demander d'autre sacrifice que celui de leurs personnes ; et l'on conviendra que c'est assez.

Le nombre d'officiers et soldats du 7e bataillon ou chasseurs de Québec, commandé par le lieutenant-colonel Cauchon, était à peu près comme suit : 25 officiers, 37 sous-officiers et 356 soldats, répartis comme suit. Le capitaine Peters avait 48 hommes, le capitaine Gauvreau, 50, le capitaine Taché, 40, le capitaine Roy, 38 ; le capitaine Gagnon, 32 ; le capitaine Fortin, 44 ; le capitaine de Va-

rennes, 40 ; le capitaine Barreau, 42 ; total 8 compagnies. Il y avait aussi une neuvième compagnie de 52 hommes commandée par le capitaine Sauvatié, mais celle-ci n'est pas encore incorporée au 8e bataillon.

Le 9e bataillon ou Voltigeurs de Québec, commandé par le lieutenant-colonel Chs. de Salaberry, était réparti comme suit : le capitaine Panet avait 48 hommes ; le capitaine DeBois, 42 ; le capitaine Thorsom, 40 ; le capitaine Herring, 26 ; l'Ecole-Normale, 32 ; le capitaine Dugal, 28. Deux compagnies de ce bataillon, la 2e et la 3e, n'étaient pas représentées.

Les élections municipales vont avoir lieu dans le mois prochain. La nomination des candidats se fera le 1er décembre, à 10 heures du matin, dans les différents quartiers de la ville, aux séances ordinaires. Le Conseil de Ville, à sa séance d'hier au soir, a nommé les conseillers qui devront présider à ces diverses nominations dans leurs quartiers respectifs.

On dit qu'un assemblée publique des électeurs municipaux de cette ville, aura lieu prochain, à la Bourse, afin de prendre des mesures pour assurer la réélection de Thomas Pope, écuier, notre présent Maire.

Voici la lettre de M. G. T. Cary, dont il est parlé plus haut :

Monsieur, Dans une lettre à votre ami M. Foote, publiée, conformément à votre désir, dans le Morning Chronicle d'hier, vous vous donnez la peine d'informer le public que vous avez remarqué un entrelien dans le Mercury du jour précédent comportant une insulte gratuite à l'adresse de M. Foote.

Il m'est difficile de croire que quand — pour des raisons à vous connues, — vous adressez à M. Foote une réfutation d'un entrelien du Mercury, vous ayez vu l'article cité plus bas qui a paru auparavant dans la Chronique ; bien que je ne pense pas que vous ayez dit que vous l'eussiez vu et qu'il valût mieux ne pas le signaler. Quoiqu'il en soit, comme le Mercury est encore ma propriété, et comme je continue à exercer quelque contrôle sur ce journal, avec ou sans votre permission, je vais, pour votre information, reproduire du nouveau l'attaque de la Chronique qui m'est personnelle et qui affecte mes affaires privées, et je vous demanderai, maintenant, si le langage du Mercury comporte une insulte gratuite, en vous apprenant en même temps que je refuserai à vos écrits l'insertion dans mon journal, comme je le ferai de tous autres que je paie, jusqu'à ce que vous ayez fait disparaître complètement de mon esprit l'impression ou que vous ignoriez grossièrement les faits ou que vous étiez indigne d'écrire dans un journal qui occupe la position du Mercury, quand vous envoyez cette lettre à votre ami, M. Foote.

(Extrait de la Chronique de lundi.)

Nous apprenons que le Mercury a été loué à un habitant canadien, pour le temps que le gouvernement restera à Québec et que le loyer y sera de 1er décembre prochain. Nous n'avons jamais eu une haute opinion du tact de M. Cary, la vieille dame sous son contrôle a été longtemps dans un état de maladie, mais ayant obtenu une position solide par la grâce du nouveau gouvernement, on aurait pu penser qu'il avait assez de cervelle pour garder cette position pendant toute la durée de ce gouvernement.

De peur que vous vous sentiez porté à dire que le nom de M. Foote n'aurait pas dû être mentionné dans l'article du Mercury, permettez-moi de plus d'attirer votre attention sur l'article ci-dessus reproduit de la Chronique, dans lequel vous verrez — si vous n'avez déjà vu — que, contrairement aux usages de la presse, pour ne pas parler de la courtoisie, moi qui occupe vis-à-vis le Mercury une position en tout point identique à celle de M. Foote vis-à-vis la Chronique, j'ai été gratuitement et grossièrement traité dans son journal et en butte aux personnalités de la Chronique, et cela, comme j'ai tout lieu de le croire, à l'instigation de votre ami, M. Foote, celui-ci étant la seule personne en rapport avec la Chronique qui vraisemblablement souffrit de l'arrangement qu'il a signalé avec si peu de nécessité et avec tant d'impertinence.

Vous tout dévoué, G. T. CARY.

Editeur du Mercury de Québec. Québec, 19 novembre, 1862.

Derniers avis d'Europe.

(Par voie télégraphique.) Les avis d'Europe apportés par le steamer Persia, arrivé jeudi à New-York, et transmis, hier, par le télégraphe, vont jusqu'au 9 du présent.

On annonce que sept puissants paquebots à vapeur, dont 5 sont de la force de 1000 chevaux, vont former une ligne entre le Havre et New-York. D'autres vapeurs appartenant à la même compagnie, voyageront entre New-York et les Indes occidentales.

Le correspondant parisien du Times signale un bruit d'après lequel la France aurait fait des ouvertures à la Russie dans le sens d'une intervention en Amérique ou d'une reconnaissance de la confédération du Sud.

Le Herald de Londres apprend que la proposition de la France relativement à une intervention conjointe pour recommander une suspension des hostilités a été soumise aux gouvernements de la Russie et de l'Angleterre, et que la première l'a agréée.

Le conseil de la chambre de commerce de Liverpool a débattu la question du vapeur Alabama, et a décidé formellement qu'une lettre fut transmise au comte Russell pour appeler son attention sur la destruction des navires contenant des marchandises anglaises, par un croiseur armé portant le pavillon confédéré ; et désirant connaître l'opinion du gouvernement anglais relativement à la position des propriétaires de marchandises neutres.

Les journaux espagnols protestent énergiquement contre la conduite du capitaine de Montgomery.

Le Times veut voir dans le ton de la presse new-yorkaise la preuve d'une réaction en Amérique et nourrit l'espoir que le répit est passé et qu'il y aura bientôt un retour vers la raison et l'humanité.

Un rapport officiel des sondages faits par le vapeur Porcupine, dans l'intérêt de la compagnie de télégraphe atlantique, vient d'être publié. Ce rapport est décidément favorable à la côte d'Irlande.

Cyrus W. Field, visite en ce moment les principales villes commerciales, dans l'intérêt de l'entreprise et a grand espoir dans le succès.

La banque de France a élevé à 4 p. 100 le taux de l'escompte.

Le gouvernement du Piémont a protesté contre les récentes rencontres qui ont eu lieu entre les Autrichiens et les Italiens sur les rives du Pô.

Garibaldi a été transporté à Pisa, par ordre

des médecins. Des avis transmis de Madrid, le 9, mandent que le ministre plénipotentiaire espagnol à Washington a reçu des instructions de nature à mener une solution satisfaisante de l'affaire du Montgomery.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis, du 20 novembre :

Les dernières lettres de la Nouvelle-Orléans ne nous apportent par extraordinaire aucun décret du général dictateur. Les dix ou douze mille personnes qui ont refusé de prêter le serment d'allégeance demeurent dans l'incertitude du sort qui leur est réservé. M. Butler hésitant, à ce qu'il paraît, à prononcer la proscription ou l'emprisonnement contre une pareille masse de population. Néanmoins, M. le gouverneur militaire de la Nouvelle-Orléans n'a point renoncé à ses habitudes, et nous avons à enrichir de deux faits passablement étranges la liste des moyens par lesquels il travaille à reconstituer l'Union.

La récolte des cannes est prête et le moment de la rouaison est venu ; mais la plupart des plantations se trouvant privées de leurs esclaves, les propriétaires se sont adressés au général pour lui demander des travailleurs libres, moyennant salaire. La requête ne pouvait manquer d'être accueillie et l'a été en effet : M. Butler a même poussé la condescendance jusqu'à stipuler que les nègres ainsi employés seraient nourris par le commissariat de l'armée ; seulement, voici le post-scriptum qu'il a jointe à cette gracieuse concession.

La rouaison terminée, les planteurs paieront chaque travailleur à raison de \$10 par mois, rembourseront au commissariat la moitié des frais de nourriture, et abandonneront à l'autorité fédérale la moitié du produit de la récolte. Cette dernière exigence étant une belle et bonne spoliation, que rien ne saurait justifier, la presque totalité des propriétaires a refusé de s'y soumettre, préférant tout perdre que de se laisser pressurer à merci.

À côté de ce tendre intérêt manifesté pour les produits agricoles, M. Butler montre une sollicitude non moins touchante pour le commerce. Par ses ordres, des détachements de soldats se présentent dans les magasins de la ville et se font délivrer d'autorité tout ce dont il plait au dictateur d'avoir besoin au nom du gouvernement. Ces achats à la baïonnette sont ensuite soldés par des espèces de reconnaissances payables après la fin de la guerre. Jusques-là, le vendeur malgré lui s'arrangera comme il pourra pour payer ou renouveler les marchandises dont on a dégrainé ses magasins.

On pensera sans doute que c'est là un procédé passablement cavalier ; cependant, M. Butler a trouvé moyen de faire mieux encore. Un honorable négociant français, M. Barrière, avait refusé de livrer autrement que contre argent comptant un assortiment de couvertures, et déclaré que si on voulait les prendre sans payer il ne céderait qu'à la force ouverte. Les acheteurs militaires n'osèrent pas pousser les choses à l'extrême vis-à-vis d'un étranger, qui avait derrière lui un consul ou un amiral, et se retirèrent sans rien emporter. M. Barrière croyait en être quitte, lorsque se présentant quelques jours après à la douane pour retirer une autre partie des couvertures qu'il avait en entrepôt, il reçut pour réponse que ses marchandises avaient été livrées au commissariat, sur l'ordre préemptoire du général. Ici la violation de la propriété privée se compliquait d'une violation de dépôt. M. Barrière en référa aussitôt à M. le consul de France, qui a formulé une demande expresse d'indemnité, en même temps qu'une protestation énergique contre le renouvellement de pareils actes. Tout doucement il n'obtient satisfaction sur l'un et l'autre point ; mais les faits n'en subsistent pas moins.

Il y a, paraît-il, des gens qui trouvent ce système d'administration au-dessus de tout éloge, et qui voient dans M. Butler un régénérateur du Sud. Libre à eux ; mais libre à nous aussi de répéter que laisser un pareil homme éraiser, pressurer, ruiner une ville telle que la Nouvelle-Orléans, c'est vouloir tuer ce qui peut rester encore de sentiments unionistes dans le Sud.

On lit dans le même journal :

Un milieu de l'inconcevable complexité de la presse new-yorkaise pour ce régime préconisé, nous sommes heureux de voir qu'une voix mieux inspirée vient enfin de s'élever. Dans son numéro d'hier, le World se demande « si le Sud peut être gouverné par des satrapes militaires » et développe les excellentes considérations que voici :

« Est-il désirable que le système du gouvernement en ce moment pratiqué à la Nouvelle-Orléans par le général Butler devienne la règle permanente et uniforme adoptée dans le Sud ? Est-il désirable que le Sud, quand il sera conquis, soit divisé en soixante ou quatre-vingt satrapes militaires, menés par des Butler grands ou petits, suivant leur importance ? Un régime militaire temporaire, dans les places reprises sur les rebelles, continué pendant la guerre et cessant avec elle, doit être bien suffisant. Dans quelques cas il peut être indispensable. Mais convient-il de l'adopter définitivement comme un système permanent de gouvernement ? Le bon idéal du rétablissement de l'Union est-il d'offrir le spectacle de la moitié d'un pays tenu par l'autre moitié dans une sujétion militaire, avec une garnison dans chaque ville pour maintenir arrogant une soumission funeste et imposée ? Il n'y a que des fous et des maniaques pour prétendre que l'unité géographique vaudrait qu'on fâchât un tel prix. La grande armée permanente qu'il faudrait entretenir pour retenir dans le joug le Sud inconcevable serait dangereuse à la liberté du Nord. Les dépenses qu'elle exigerait seraient un fardeau pour les ressources du Nord. Une population mécontente et frémissante, douée d'une vigueur extraordinaire de caractère et de capacité politique, serait une source de faiblesse nationale. Il y aurait un choc perpétuel d'intrigues hostiles. À la première guerre avec l'étranger, l'atténuel qui couvrirait sous les ordres de la rébellion se ranimerait et deviendrait le foyer d'une nouvelle conflagration. »

« Il est clair pour tous les esprits justes, depuis le commencement, que la possibilité de rétablir l'Union dépend de la possibilité d'un parti unioniste qui surgisse au cœur du Sud. On ne peut s'attendre à voir ce parti se lever jusqu'à ce que nous ayons vaincu les armées du Sud ; mais si la guerre doit être conduite d'après des principes qui rendent dans la suite un tel parti impossible, il n'est plus rien pour quoi on puisse combattre, excepté pour l'honneur militaire et les frontières. »

« Il n'est pas sur la terre de gouvernement moins capable que le nôtre d'administrer des provinces dépendantes, surtout si ces provinces sont des satrapes militaires tenues malgré elles en sujétion, et amassant un trésor de vieilles haines et de souvenirs amers qui entretiennent leur exaspération. »

« Donc, rien ne s'accorde moins avec notre système politique que de gouverner à Washington des provinces soumises. L'Union implique la participation volontaire au gouver-

nement des Etats qui la composent. Sans cette coopération de bon gré, notre système tombe en ruines. Mais l'administration républicaine, avec sa source vue, tient à conduire la guerre de telle façon que l'autorité du gouvernement ne soit jamais reconnue au-delà des lignes de nos armées, et ne jouisse que d'une soumission arrachée, dans le genre de celle que la Nouvelle-Orléans accorde à M. Butler. Son but n'est pas de réduire purement les armées du Sud, ce qui est légitime, mais de dominer dans la plus vaste acception du mot le peuple du Sud, de confisquer et de vendre ses propriétés — acte dont on n'a jamais vu d'exemples dans les annales de la guerre civilisée. La menace d'une telle barbarie exaspère la résistance au dernier degré, et si elle était exécutée, ce serait assurément le dernier des expédients pour engager dix millions de malheureux ruinés à jeter un coup-d'œil fraternel sur leurs anciens associés politiques. »

« Adopter de semblables mesures, quand on en comprend la portée, c'est rompre délibérément toutes les cordes qui peuvent retenir les fragments de l'Union, à moins qu'on ne recoure absolument à la force brutale. En termes plus clairs, c'est essayer de remplacer notre vieille et glorieuse Union par un sombre despotisme militaire, qui étoufferait nos libertés et dévorerait nos ressources. »

« Il faut espérer que ce langage si plein de raison et de vérité trouvera de l'écho et que nous verrons avant peu le gouvernement fédéral comprendre que le moyen de reconstituer l'Union n'est pas de faire du Sud une Pologne ou une Vénétie. »

FAITS DIVERS.

Mercredi, le 19 du présent, a eu lieu une réunion des Commissaires du hâvre, sous la présidence de l'hon. Georges Pemberton, et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire et G. H. Simard, écuier.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

Le Président donna lecture d'une lettre du secrétaire du Bureau de Commerce, transmettant copie de la résolution suivante adoptée à la réunion trimestrielle.

Résolu. — Que l'attention des Commissaires du hâvre soit appelée sur la résolution de ce Bureau au sujet d'un bassin dit graving dock ; cette résolution fut adoptée le 1er mai 1861 et est conçue en ces termes : « Que la construction d'un bassin (graving dock) dans ce port pour les réparations à faire aux navires est très désirable et que le bureau appelle l'attention des Commissaires du hâvre à ce sujet. »

Le secrétaire reçut ordre d'accuser réception de la résolution et de déclarer que le sujet important d'un bassin avait occupé l'attention des commissaires depuis longtemps, comme on pourrait le voir en référant à l'acte qu'ils avaient fait à la première résolution du Bureau de commerce dont il est fait mention.

Il fut donné lecture de lettres de M. Reid de Hamilton et de MM. S. et C. Peters, après quoi la réunion fut ajournée.

À la réunion générale annuelle de la chambre des notaires de Québec, qui a eu lieu le 18 du présent, à l'hôtel du Parlement, A. B. Sirois écuier, a été élu président ; N. D. Légaré, écuier secrétaire ; Joseph Laurin, écuier, trésorier, et Georges Larue, écuier, syndic.

On nous a communiqué, avec prière de les insérer dans notre feuille, les noms des officiers de la nouvelle association des Gardes de la Reine qui vient de se former à Saint-Roch.

Patron : — Colonel A. de Salaberry, député-adjutant-général des milices.

Président honoraire : — Colonel Chs. Panet, com. le 7ème district Mil. B. C.

Président actif : — Capt. A. Gassard Busières.

Vice-président : — Lieutenant L. O. Bernier.

Secrétaire : — Enseigne C. G. Bertrand.

Assistant-secrétaire : — Lieut. A. Rhéaume.

Trésorier : — Capitaine F. Langlois.

Assistant-trésorier : — Sergent Ferd. Jobin.

Comité de direction : — Capt. P. L. Falardeau ; capt. L. L. Dion ; lieut. J. E. C. Gauvreau ; lieut. G. N. Lavigneur ; lieut. M. Paradis ; sergent J. N. Boissennault de Saint-Jongos.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, la réunion des membres de la société de fermeture de bonne heure des magasins de Québec a eu lieu jeudi soir. La réunion était nombreuse.

Les messieurs suivants ont été élus officiers de la société pour l'année prochaine : Président, W. Fyfe ; vice-président, P. F. Pool ; trésorier, O. Léger ; assistant-trésorier, A. Thomson ; secrétaire, G. Robitaille ; assistant-secrétaire, F. Nolette.

Comité de direction : MM. Garneau, Lafrance, Stanbury, Forsyth, Burn et Cooper.

Après l'élection, un vote de remerciement a été adopté à l'unanimité à l'adresse des marchands de marchandises sèches de la Hauteville pour la libéralité dont ils ont fait preuve pendant l'année dernière, ainsi qu'aux dames et au public de Québec qui ont eu la bienveillance de favoriser la société en faisant leurs achats de bonne heure.

— Le terme de la cour criminelle pour le district d'Arthabaska, est commencé jeudi de la semaine dernière. La liste ne contenait aucun nom d'accusés et le schérif de ce district, se conformant à une ancienne coutume anglaise, a présenté une paire de gants blancs à Son Honneur le juge Stuart.

— Une barque ayant un chargement de 4000 minots de pois a sombré, samedi dernier, près du quasi Bonsecours, à Montréal.

— Une lettre adressée de Liverpool au Morning Herald de Londres, nous apprend que la tempête continuait sur les côtes, le 28, quoique sa violence fut un peu moins grande que les jours précédents. Quelques-uns des navires en rivière avaient souffert de ce déchaînement, mais on n'avait cependant pas eu de mort d'homme à regretter. En mer, plusieurs navires se sont perdus et leurs équipages ont péri avec eux. Des steamers côtiers, qui sont entrés au port, ont rapporté qu'ils avaient aperçu plus d'un bâtiment en détresse au milieu du détroit. En même temps on a appris par le télégraphe qu'un grand navire démanté se perdait en Queen's Channel.

— Aussitôt les chaloupes de sauvetage de Liverpool furent dépêchées, et deux remorqueurs partirent à la recherche du bâtiment en péril, mais chaloupes et steamers rentrèrent à Liverpool sans avoir rien rencontré. Mais on ne tarda pas à recevoir de Waterloo un télégramme annonçant que l'on voyait grand feu sur le Taylor's Bank, feu qui semblait alimenté par de l'huile de pétrole et dénotait la présence d'un navire américain. La conjecture se trouva parfaitement exacte, car on reconnut que c'était l'Indiana, venant de Montréal à Liverpool, dont la cargaison d'huile de pétrole avait pris feu. Ce navire avait été pourchassé par la tempête dans

le détroit. A Bell Buoy, il n'avait pu résister à la violence du vent, et il s'était jeté sur un banc où il s'était enfoncé. Il avait dû couper ses mâts pour s'alléger et se remettre à flot. Il était ensuite venu à la côte près de Forbury.

Les hommes du bord avaient cherché à gagner la côte, mais alors on avait reconnu qu'un autre ennemi que la tempête se déclarait contre les matelots ; le feu venait de prendre à la cargaison. Il n'y avait pas à hésiter, entre deux dangers il fallait choisir le moins grand, rester à bord, c'était s'exposer à une mort certaine et à la plus terrible, la mort par le feu. Tout le monde se jeta donc à la nage. Cinq hommes périrent dans les flots, mais le reste de l'équipage gagna la terre. Quelques-uns des hommes sauvés avaient reçu de graves blessures ; quant au capitaine Murphy, il avait été le plus gravement atteint, en outre l'huile de pétrole l'avait à demi empoisonné.

— Le gérant de la banque de la ville de Manchester vient d'être arrêté ; le Morning Herald, de Londres du 27, donne à ce sujet les renseignements suivants : La banque de la ville de Manchester avait suspendu ses paiements mardi. On croyait le passif peu considérable. Ce soir, l'arrestation de M. Jonah Andrews, gérant de la banque, a donné toute une autre tournure à l'affaire. Il paraît que, détournant un grand nombre d'effets de la banque, le gérant infidèle était parvenu à obtenir sur ces valeurs des sommes considérables.

Des actionnaires de la Banque évaluent les détournements à une somme de 120,000 liv. st. (3,000,000 de francs). Ce chiffre est probablement exagéré. Les actions de la banque étaient de 50 liv. st. Quatre cents actionnaires et créanciers s'étaient assemblés ce soir, pour demander à M. Andrews quelques explications, lorsqu'un agent de police est entré dans la salle et a arrêté le gérant infidèle. Cette affaire a produit une grande sensation.

— Vendredi dernier (le 24 octobre), dit le Daily News de Londres, l'émule de Biondin, l'héroïne du palais de Cristal en 1858 et du passage de la Tamise, sur une corde roide de 2,000 pieds de longueur en août 1861, est sortie avec ses béquilles de l'hôpital Saint-Barthélemy. Elle demeurera estropiée le reste de sa vie des suites de la chute qu'elle a faite à Highbury, il y a deux mois. La malheureuse artiste était l'unique appui d'un père âgé et infirme et d'une sœur malade.

— Voici une statistique assez curieuse de la population de la Belgique par professions ou conditions. D'abord, sur 4,500,000 habitants on en compte la moitié, composée en grande partie de femmes et d'enfants, qui n'ont aucune profession. L'agriculture occupe le plus grand plus d'un million d'habitants, elle sera toujours la première et la plus importante de nos industries. Parmi les industries proprement dites, celle qui a pour objet le vêtement, est celle qui occupe le plus de bras ; elle occupe 250 mille ouvriers ; puis vient celle du lin et du chanvre, 200 mille ; puis l'industrie de la construction, 108 mille ; l'exploitation des mines, minières, etc., 73,000 ; l'industrie métallurgique, 53,000 ; celle qui a pour objet l'alimentation, 45,000 ; l'industrie des cuirs, peaux, carrosserie, etc.,

Liste des passagers de chambre arrivés de Glasgow par le steamer S. George.

Notice de la Bâtisse de la Cité — J. M. Mailland.

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

CHAMBRE DE NOTAIRES DU DISTRICT DE QUÉBEC.

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

Le 23, par le Steamer de Philadelphie et de Baltimore.

MARCHE DE NEW-YORK. 21 nov. Fleur — Recu 21,975 barils.

VENTE EN DETAIL. 22 novembre, 1862.

Double extra — 27 6 23 9. Extra — 26 4 23 6.

ALCALIS — Potasse par quintal — 6 75 8 00.

POUR — Mouton, par baril — 11 25 11 50.

ARRIVAGES. 21 nov. Steamer St George, 28 oct.

MARIAGE. A Saint-Nicolas, le 18 du courant, par le Rév. M. F. Ballin...

DÉCÈS. Hier, à Saint-Roch, Marie-Hélène Dubois.

MAD. WINSLOW. Ayanz acquies leçon d'expérience dans le soin à donner aux nourrices...

Ventes par Encan. Grande Vente de Vins, Eau-de-Vie, Genièvre, Champagne, etc.

JEUDI PROCHAIN. Le 27 du courant, AUX MAGASINS DE C. P. PELLETIER, ECUYER, Rue Saint-Pierre.

ANNONCES NOUVELLES. TOUTS ceux qui doivent aux Bénédictins pour rentes foncières...

AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE NAVIRES. LES SOUSIGNÉS, agissant comme agents pour MM. LE CATO, MILLER & CIE...

MELASSES ET SIROP. 50 POINÇONS MELASSE DE PORTO RICO. 25 pintons Melasse douce clarifiée.

50 BOUQUETS SUCRE EXTRA BRILLANT DE PORTO RICO. JEFFERY, NOAD & CIE.

ARRIVAGES. 21 nov. Steamer Nova Scotia, Liverpool, Alliance, Rae et cie.

MARIAGE. A Saint-Nicolas, le 18 du courant, par le Rév. M. F. Ballin...

DÉCÈS. Hier, à Saint-Roch, Marie-Hélène Dubois.

MAD. WINSLOW. Ayanz acquies leçon d'expérience dans le soin à donner aux nourrices...

ANNONCES NOUVELLES. MON FILS, HONORÉ PARÉ, ayant laissé son domicile, en conséquence, je ne serai responsable d'aucune dette contractée par lui.

CHAMBRE DE NOTAIRES DU DISTRICT DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

AVIS PUBLIC. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

CLASSE DU SOIR. L'OUVERTURE DE L'ÉCOLE DU SOIR est-déjà ouverte le 15 LUNDI, le 21 du présent.

BANQUE DE QUÉBEC. AVIS. Par le présent journal, nous avons l'honneur de publier...

LE CALENDRIER DU DIOCÈSE DE QUÉBEC. Publié depuis 16 ans à l'imprimerie de ce journal, est maintenant prêt pour 1863.

UNE CARTE. MADEMOISELLE DE QUÉBEC. Les familles qui désirent former des Classes Privées voudront bien s'adresser par lettre, sans délai, à Mademoiselle McAffrey, à l'Hotel Russell.

AVIS AU COMMERCE. NOUS les soussignés, A. HOUTMAN & CIE, de Delfshaven, près de Schiedam en Hollande, distillateurs de Genièvre de Hollande...

GRANDE SOIRÉE. Par un choix d'Amateurs. SAMEDI, 22 nov. Première Représentation DE FELIX POUTRE.

PROLOGUE — Prière du Village de Naperville — La Rencontre — Le Serment — La Mission — Mourir pour la Patrie.

AVIS DE CONSIGNATION. DE SPLENDIDES PIANOS NOUVEAUX à 7 Octaves.

LA GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SECHES SERA CONTINUÉE. HOME, BLAIS & CIE. PORTE SAINT-JEAN.

DROGUES ANGLAISES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES, ETC. SERA CONTINUÉE. HOME, BLAIS & CIE. PORTE SAINT-JEAN.

RELATIONS DES JÉSUITES — En vente à l'établissement de ce journal, quelques exemplaires de cet intéressant travail, comprenant trois gros volumes in-8 royal.

AVIS. Le propriétaire d'un VASTE HANGAR, à l'angle du canal de la barrière Saint-Vallier, informe qu'il met à la disposition des personnes qui désirent louer pour leurs voitures d'été, d'automne, d'hiver, etc.

AVIS. Est par le présent journal que les habitants du Village de Chicoutimi, dans le Township et Comté de Chicoutimi, ont l'intention de s'adresser au Conseil Municipal de Chicoutimi, pour faire voter l'annexion de ce Village à la Municipalité de Chicoutimi.

AVIS AU PUBLIC. LES SOUSIGNÉS désirent informer le public que M. L. W. M. ST. LAURENT ou ST. LAURENT & CIE, dont l'établissement a été incendié dans le comté de Saint-Jean, et qui était un agent général de commerce de marchandises, ne sont plus autorisés à recevoir ni à transporter aucune affaire pour eux, et ont tout ce qui se rapporte à leur ancien établissement, transféré à M. A. S. NORDHERRMANN, de Montréal et Toronto.

DEPLACEMENT. Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre le Feu. L'Établissement de cette Compagnie a été transféré de son bureau aux CHAMBERS VICTORIA, à l'angle de la rue Saint-Pierre et Saint-Paul, et comme elle est dirigée par M. DEN S. PRIOR, N. P., Agent.

AVIS AU PUBLIC. LES SOUSIGNÉS ont l'honneur de publier qu'ils ont transporté leur bureau aux CHAMBERS VICTORIA, à l'angle de la rue Saint-Pierre et Saint-Paul, et comme elle est dirigée par M. DEN S. PRIOR, N. P., Agent.

AVIS AU PUBLIC. LES SOUSIGNÉS ont l'honneur de publier qu'ils ont transporté leur bureau aux CHAMBERS VICTORIA, à l'angle de la rue Saint-Pierre et Saint-Paul, et comme elle est dirigée par M. DEN S. PRIOR, N. P., Agent.

AVIS AU PUBLIC. LES SOUSIGNÉS ont l'honneur de publier qu'ils ont transporté leur bureau aux CHAMBERS VICTORIA, à l'angle de la rue Saint-Pierre et Saint-Paul, et comme elle est dirigée par M. DEN S. PRIOR, N. P., Agent.

AVIS AU PUBLIC. LES SOUSIGNÉS ont l'honneur de publier qu'ils ont transporté leur bureau aux CHAMBERS VICTORIA, à l'angle de la rue Saint-Pierre et Saint-Paul, et comme elle est dirigée par M. DEN S. PRIOR, N. P., Agent.

AVIS AU PUBLIC. LES SOUSIGNÉS ont l'honneur de publier qu'ils ont transporté leur bureau aux CHAMBERS VICTORIA, à l'angle de la rue Saint-Pierre et Saint-Paul, et comme elle est dirigée par M. DEN S. PRIOR, N. P., Agent.

La Compagnie d'Assurance DE LIVERPOOL ET DE LONDRES SUR LA FIE et contre le Feu.

BUREAUX EN CHIEF 1, rue Dale, Liverpool. 20 et 21 rue Pouilly, et 28 rue Regent Londres.

Conseil des Directeurs en Canada T. B. Anderson, Secy, Président. Alexander Simpson, Secy, vice-président.

Bureau en Chef, Branche du Canada.

La Compagnie est chargée des transactions de l'UNION ASSOCIATION ASSURANCE contre le Feu. Avis, est par le présent donné aux Possesseurs de polices de cette dernière compagnie, que la Compagnie d'Assurances de Liverpool et de Londres, a repris toutes les polices possédées par eux, et effectuées avec l'Union, compagnie d'Assurances.

Salsepareille de Ayer

Le Grand Remède du Monde pour les Scrofules et toutes les Maladies Scrofuleuses.

M. Emery Esq, un marchand bien connu de Oxford, Maine, s'exprime ainsi: "J'ai vu de grandes quantités de votre Salsepareille, mais jusqu'à présent je n'ai pas eu le temps de l'essayer."

Eruptions, Pustules, Taches, Ulcères, Plaies et toutes les Maladies de la Peau.

Je ne fais que remplir mon devoir envers vous et le public, en ajoutant mon témoignage à ceux que vous publiez en faveur des vertus médicinales de votre Salsepareille.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Le Dr Robt Sawin, de New-York, écrit les lignes suivantes au Dr Ayer.

Je suis très content de faire disparaître les éruptions et les plaies scrofuleuses par l'usage persévérant de votre Salsepareille.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Le Dr Hiram Sloat, de Saint Louis, Missouri, s'exprime ainsi.

Je trouve que votre Salsepareille est un remède des plus efficaces pour les symptômes nécessaires de maladies scrofuleuses.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Le Dr Ayer - J'ai trouvé que votre Salsepareille était un remède excellent pour les scrofules dans toutes ses formes.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Le Dr Charles S. Van Lew, de New Brunswick, a vu de nombreux horribles cas de scrofules, par suite de l'usage fréquent du mercure.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Le Dr Jacob Worrell de Cincinnati dit: "J'ai trouvé que votre Salsepareille était un excellent remède à employer dans les maladies de femmes."

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

Erépisèle - Débilité générale - Purifiez le Sang.

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de faire passer à l'Assemblée Législative pour obtenir la sanction de BILLS PRIVÉS en LÉGISLATION, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou de faire des limites, ou de faire toute chose qui aura l'effet de compromettre les droits d'autrui, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), sont requises de donner DIX HUIX JOURS D'AVIS dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné.

Compagnie d'Assurance Contre le Feu, sur la Vie et les Rentes annuelles.

CAPITAL - \$1,000,000 Stg. Bureau Principal: à Liverpool. Branche du Canada: à Union Buildings, Montréal.

Heures de Bureau: 10 h. à 5 h. B. H. PRIOR, Agent, Québec Chambers, rue Saint-Pierre, 1101.

CHAS. MOIZEN, Agent, Pour les faubourgs Saint-Roch et Saint-Jean N. S. rue des Prairies, Saint-Roch.

COMPAGNIE D'Assurance Provinciale d'Ecosse, SUR LA VIE.

ÉTABLIE EN 1825. Incorporée par acte du Parlement. Capital - \$5,000,000. Place en Canada - \$100,000.

AGENTS A QUÉBEC: H. BLANCHET, Médecin consultant, 16 oct. 1862, 1438.

A VENDRE. Un beau Jardin dit COTTAGE de seconde main, avec belle et confortable maison.

A VENDRE. 160,000 BARDEAUX DE CÉDER, de première qualité, à des conditions très faciles.

AVIS. Les soussignés profitent de cette occasion pour recommander le public en général de l'usage de votre Salsepareille.

A VENDRE. Un moulin de FERRE, HENRI, de six arpent, appartenant à Mad. Larivière.

A VENDRE. Un autre moulin de Fer, en pierre, situé au premier rang de la paroisse de Saint-Henri.

A LOUER. UNE MAISON A DEUX ÉTAGES, consistant en deux chambres, avec cour et commode.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

LOTS A VENDRE. DIX HUIT LOTS A BATIR près de la rue Craig, faubourg Saint-Roch.

A LOUER. UNE MAISON A DEUX ÉTAGES, consistant en deux chambres, avec cour et commode.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

A LOUER. UN LOUVEUR DE FER, à l'usage de la culture du blé.

ON TROUVE.

La meilleure Huile de Charbon qui soit à Québec, ET NON EXPLOSIVE, Au Dépôt d'Huile de Charbon et de Lampes No. 8, côte Lamontagne.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

L'Emploi de cette Huile de Charbon non explosive qui est offerte sur le marché de Québec.

BIENFAITRICE PUBLIQUE.

Mme. S. A. ALLAN, FEMME DE REPUTATION UNIVERSELLE. SES PRÉPARATIONS POUR LES CHEVEUX.

Obtiennent un débile immense non seulement dans les États-Unis et en Canada, mais pendant les quelques dernières années, des Dépôts ont été ouverts à Londres et à Liverpool, afin de faire face aux nombreuses demandes présentées.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

Le Restaurateur DES CHEVEUX, de Madame S. A. Allan, est propre aux vieilles personnes ainsi bien qu'aux jeunes gens.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIEURS.

2-26 RUE DES CASERNS (33-2) HAUTE-VILLE, Québec, notaire. Deux portes plus bas que chez J. PETITLERO, écouyer, notaire.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.

Le Libraire et ses amis qui ont ouvert un ATELIER considérable comme RELIEURS, ont possédé les moyens d'entreprendre la vente d'éditions considérables sous le plus court avis.